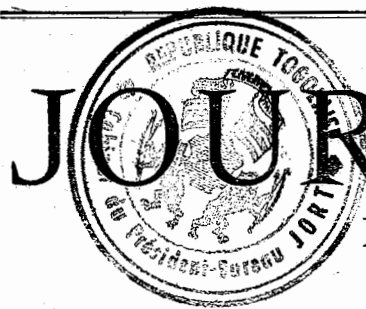




JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo, France et autres Pays d'expression française	1 an	6 mois
Ordinaire	1.300 frs	800 frs
Avion	3.300 frs	1.700 frs
Etranger	1 an	6 mois
Ordinaire	1.600 frs	900 frs
Avion	3.750 frs	2.300 frs
Prix du numéro	Au comptant à l'imprimerie : 75 frs	
	Par porteur ou par poste :	
	Togo, France et autres Pays	
	d'expression française 90 frs	
	Etranger : Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO
B.P. 891 — Tél. : 37-18 — LOME.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 80 frs
minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :
minimum 250 frs

Direction, Rédaction et Administration :
Cabinet du Président de la République
Téléphone 27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Cour d'appel du Togo (Session d'assises)	1
Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage)	1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

COUR D'APPEL DU TOGO

Session d'assises

ORDONNANCE N° 57 du 2 novembre 1970

Nous Théodore Acouetey, Président de la Cour d'Appel ;

Vu les dispositions du Code d'Instruction criminelle, notamment en son article 260 ;

Vu les articles 12 et 31 de la loi n° 61-17 du 12 juin 1961 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'avis de M. le Procureur Général près la Cour d'Appel de céans ;

Fixons au Lundi quatorze décembre mil neuf cent soixante dix à huit heures du matin, la date d'ouverture de la session d'Assises du quatrième trimestre de l'année en cours ;

Disons que les autres Magistrats qui compléteront la Cour d'Assises seront désignés pour chaque affaire par ordonnance ultérieure ;

La présente ordonnance sera, à la diligence de M. le Procureur Général, publiée conformément à la loi ;

Fait en notre Cabinet au Palais de Justice à Lomé, le deux Novembre mil neuf cent soixante dix.

Th. ACOUETAY

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE BORNAGE

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 1^{er} décembre 1970, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 35as 95cas, connu sous le nom de Abové et borné au nord, à l'est, à l'ouest par des rues en projet et au sud par la collectivité Tozo, dont l'immatriculation a été demandée par M. et Mme Akibodé Florentin, greffier en chef en retraite à Lomé, suivant réquisition du 22 août 1969, n° 5406.

Le mercredi 2 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5as 86cas, connu sous le nom de Tokoin-Hôpital et borné au nord par une route circulaire, au sud, à l'est par Simon Dadzie et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djobi Djoma Sébastien, gardien de la paix à Lomé, suivant réquisition du 13 décembre 1969, n° 5462.

Le mercredi 6 janvier 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2as 95cas, connu sous le nom de Fiokomé et borné au nord, au sud, à l'est par la famille Akllassou Adela et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adonsou Dominique, géomètre à Bè-Houvémé, mandataire de M. Adika Messan, suivant réquisition du 2 janvier 1970, n° 5465.

Le mercredi 16 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 83as 32cas, connu sous le nom de Noudokopé et borné au nord par Sedalor Tèvi, au sud par Tozo Agbemavor, à l'est par la famille Gadégbeku et à l'ouest par Akakpo Touvor et Homawoo Francis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agamah Godfroy, infirmier d'Etat à Tsévié, suivant réquisition du 5 janvier 1970, n° 5467.

Le mardi 8 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6as 15cas, connu sous le nom de Agbakodomé et borné au nord, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par les T.F. n° 1271 et 1272 T.T., dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mortey K. Pierre, commis à la direction de santé Lomé, suivant réquisition du 16 janvier 1970, n° 5471.

Le vendredi 4 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3as 09cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par le T.F. n° 6615 R.T. au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le T.F. n° 7634, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Codjie Laurent, commis d'administration à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1970, n° 5473.

Le jeudi 10 décembre 1970 à 8 h, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1ha 91as 92cas, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par Kaglozou Apélido, au sud par Ahiakou Afangbé, à l'est par Laté Kodjo et à l'ouest par Ahissou Akada, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Lilly Johnson, née Bartet, commerçante à Lomé, rue Jacob Adjallé, suivant réquisition du 20 janvier 1970, n° 5474.

Le mardi 8 décembre 1970, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6as 70cas et borné au nord par Hounkpati, au sud par la rue Alsace Lorraine, à l'est par Bohlen et à l'ouest par la rue Kamina, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Joseph W. Marcus Cudjoe, commerçant à Lomé, suivant réquisition du 21 janvier 1970, n° 5476.

Le vendredi 4 décembre 1970, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3as 80cas, connu sous le nom de Tokoin-Ouest et borné au nord, à l'ouest par des rues, au sud, à l'est par Boccovi Ambroise, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Apely A. Moïse, agent des douanes à Lomé, suivant réquisition du 26 janvier 1970, n° 5477.

Le vendredi 11 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 74as 14cas, connu sous le nom de Adjidomé et borné au nord par Assignon Gamon, au sud, à l'ouest par Kossivi Assouvi et à l'est par un passage, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Attivi Massanvi Augustine, revendeuse à Lomé, 12, avenue de la Libération, suivant réquisition du 26 janvier 1970, n° 5479.

Le mercredi 9 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 72as 77cas, connu sous le nom de Aflagandido et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dégbévi Komlan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ankou Barnabas, fonctionnaire à Lomé, suivant réquisition du 29 janvier 1970, n° 5480.

Le lundi 14 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3has 04as 15cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par la collectivité Gbogbodo, au sud par la collectivité Agbotamé Mihesso, à l'est par les collectivités Kadagali Agbavito, Assignon Gamon et Anani Abbié et à l'ouest par la collectivité Anani Abbié, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Folly Améganvi A. Michel, propriétaire à Lomé, suivant réquisition du 29 janvier 1970, n° 5481.

Le jeudi 3 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5as 03cas, connu sous le nom de Tokoin-Hôpital et borné au nord par le T.T. 4515, au sud par une rue en projet, à l'est par Jonas Mensah et à l'ouest par Kowou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Body Lawson Benjamin, agent technique de la santé publique, suivant réquisition du 2 février 1970, n° 5484.

Le lundi 11 janvier 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3as 44cas, connu sous le nom de Tokoin-Amoutivé et borné au nord, au sud et à l'est par Togbui Gbongli Amenikpi, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Foli F. Emmanuel, ingénieur d'agriculture (SONAPH) à Lomé, suivant réquisition du 16 février 1970, n° 5491.

Le mardi 29 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Abovey circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 37has 03 as 39cas, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par les collectivités Atikpa Kagounou et Azamelon, au sud par le titre foncier 6615 R.T., à l'ouest par la route Lomé-Palimé et à l'est par la voie ferrée Lomé-Palimé, dont l'immatriculation a été demandée par M^e Pierre Bartoli, avocat-défenseur à Cotonou, mandataire de la collectivité Abugeh Hula à Bè-Abovey suivant réquisition du 18 février 1970, n° 5492.

Le mardi 22 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Doulassamé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 1a 46cas, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la route lagunaire, au sud et à l'est par Paul Gavi, à l'ouest par le titre foncier n° 1526 T.T., dont l'immatriculation a été demandée par la dame Combey Jeannette L. Kayi, née Lawson, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 19 février 1970, n° 5493.

Le lundi 21 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kokétimé Commune de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9as 73cas, connu sous le nom de Kokétimé et borné au nord et à l'est par les héritiers Afola Apaloo, au sud par la rue Lt-Colonel Marroix et à l'ouest par Avenue de la Libération, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kemavor Cofe Arnold, agent d'hygiène en retraite à Lomé, suivant réquisition du 21 février 1970, n° 5494.

Le jeudi 7 janvier 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4as 95cas et borné au nord par la rue Amemaka Libla, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 5, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Marcus Amégandjie, compatible à Niaméy s/c de M. Philippe Akakpovi, Etude M^e Amorin à Lomé, suivant réquisition du 28 février 1970, n° 5500.

Le lundi 30 novembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Abobokomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 88cas et borné au nord par Kodjovi Akato, au sud et à l'ouest par Atohoun, à l'est par la rue Stanley, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Céline Capulano, revendeuse à Lomé-Lom-Nava, suivant réquisition du 7 mars 1970, n° 5504.

Le mercredi 23 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3as 99cas, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la rue Boco Agegee, au sud et à l'est par les héritiers Adjallé Dadzie et à l'ouest par la rue de France, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Joseph J. Comlan Diogo, commerçant à Lomé s/c de M. Simon de Fanti, 48 rue d'Atakpamé, suivant réquisition du 11 mars 1970, n° 5507.

Le jeudi 3 décembre 1970, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3as 38 cas et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les héritiers Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pereira Souley Théophile, propriétaire à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 11 mars 1970, n° 5508.

Le mardi 12 janvier 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Avenou circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 74as 22cas et borné au nord par Bernard Gbedey, au sud et à l'est par Togbé Azé et à l'ouest par Zotépé Gakpé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbokou Constantin, agent de constatation des douanes à Lomé, suivant réquisition du 11 mars 1970, n° 5509.

Le jeudi 14 janvier 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7as 77cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par un terrain domanial, au sud par le lot n° 15, à l'est par l'emprise du C. F. T. et à l'ouest par le lot n° 10, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Odile Edoh, revendeuse à Anécho, s/c de M. Ekué Georges, 9, rue René Caillé à Lomé, suivant réquisition du 12 mars 1970, n° 5510.

Le mercredi 16 décembre 1970, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15as 84cas, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par Ayigan N'danou, au sud et à l'ouest par Kowou Nukuklui et à l'est par Henodji Egué, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Benjamin Dosseh, directeur des P.T.T. en retraite à Lomé, 97, bd circulaire, suivant réquisition du 17 mars 1970, n° 5511.

Le jeudi 17 décembre 1970, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23as 07cas, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le T. F. n° 7504 R. T. à M. Benjamin Dosseh, au sud par Agbebavi Afantchao, à l'est par Akpamagbo Kossi et à l'ouest par Amouzou Kognon, Gbèdè Kodjo et Attivi Louis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Benjamin Dosseh, Directeur des P. T. T. en retraite à Lomé, suivant réquisition du 17 mars 1970, n° 5512.

Le vendredi 18 décembre 1970, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 53as 45cas, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par Seklé Améléfiogbo, au sud par les héritiers Apaloo Afola, à l'est par Hegbo Akakpo et à l'ouest par Dosseh Benjamin, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Benjamin Dosseh, Directeur des P. T. T. en retraite à Lomé, 97 bd circulaire, suivant réquisition du 17 mars 1970, n° 5513.

Le mardi 1^{er} décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4as 98cas, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord par le titre foncier 4515 R. T. à M. Padjouda Antoine, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 17 à M. Simon Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ahianku Petrus, gérant à la station Texaco à Lomé, suivant réquisition du 26 mars 1970, n° 5520.

Le mardi 15 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de rha 40as 02cas, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord par Atigo Akogo et Konou, au sud par Zandji Djakpa Goldfried, à l'est par Amekou Kogni et à l'ouest par Agbeavi Amegan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djossou Comlan Michel, Transporteur à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 27 mars 1970, n° 5521.

Le lundi 7 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 has 51as 00ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par Klikankou, Toudji, au sud par la collectivité Tozokpankpan Sikipé Yao, à l'est par Kouléwossi Kodjo, Eusebio Grégoire et Dankpor Mano et à l'ouest par Aboni Aziamon et la route Agbalépédogan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koffi Aboni Aziamon, propriétaire représentant de la collectivité Aboni Aziamon à Lomé, suivant réquisition du 21 mars 1969, n° 5522.

Le vendredi 8 janvier 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bassadji, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3as 99cas, connu sous le nom de Bè Bassadji et borné au nord par Amemaka Libla, au sud par le titre foncier 2501 à Félício de Souza, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hounsounoukpé Kangni, Propriétaire à Lomé, rue de la Marne, suivant réquisition du 1^{er} avril 1970, n° 5523.

Le lundi 28 décembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Doulassamé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 56cas, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la rue Lawson Stéphan, au sud et à l'est par la famille Adjal-

lé Dadzie et à l'ouest par la rue des Haoussas prolongée, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Julienne Afangbedji, revendeuse à Lomé Doulassamé, suivant réquisition du 6 avril 1970, n° 5525.

Le lundi 28 décembre 1970, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Doulassamé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3as 09cas et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Adjalé Dadzie, au sud par la rue Lawson Stéphan, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Julienne Afangbedji, revendeuse à Lomé Doulassamé, suivant réquisition du 6 avril 1970, n° 5526.

Le vendredi 15 janvier 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adoboukomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1a 94cas et borné au nord, au sud et à l'est par les héritiers Adjalé Dadzie, à l'ouest par un passage dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Guillaume Doni Adjidoh, infirmier en retraite à Lomé, suivant réquisition du 6 avril 1970, n° 5527.

Le mercredi 2 décembre 1970, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4as 42cas, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par Simon Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Souley Issifou Radji, Commerçant à Lomé Tokoin, suivant réquisition du 8 avril 1970, n° 5528.

Le mardi 2 février 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, circ. adm. de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 66 as, 23 cas, connu sous le nom de Agomé Kpodji, et borné au nord, à l'ouest par Kokovena Afové, au sud par Agbo Nugah, à l'est par Godfroy Wilson, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edmond Afangbegee, employé de commerce à Palimé, suivant réquisition du 10 octobre 1969, n° 5425.

Le lundi 8 février 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpété-Maflo, circ. adm. d'Akpso, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 has 01 a 36 cas, connu sous le nom de Magbè et borné au nord par la rivière Magbè, au sud, à l'ouest par Koffi Amélovo et Godwin Kodjo Bra, à l'est par Outimayo Louis et Amélovo Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par M^e Raymond Viale, avocat-défenseur à Lomé, mandataire du sieur Koffi Agomo, planteur à Kpété-Maflo, suivant réquisition du 6 mai 1959, n° 5445, (reprise de procédure de la réquisition n° 3687).

Le mardi 9 février 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpété-Maflo circ. adm. d'Akpso consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 has 99 as 83 cas, connu sous le nom de Atikpa et borné au nord par Dominique Noagbé et Ayité Noagbé, au sud par Noël Kpodo, à l'est par Agbotsoka, Mathéo Féliho, Donkovi Noagbé et à l'ouest par Théophile Nodji et Thomas Agbé-mé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koffi Agomon, planteur à Kpété-Maflo, suivant réquisition du 5 décembre 1969, n° 5457.

Le mercredi 10 février 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpété Maflo, circ. adm. d'Akposso, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 has 57 as 05 cas, connu sous le nom de Atikpa et borné au nord par un ruisseau, au sud par Donkovi Noagbé, à l'est par Kossi Amégbo, Ognami Adela et à l'ouest par Kokou Bonsou et Gédéon Nodji, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koffi Agomon, planteur à Kpété-Maflo, suivant réquisition du 5 décembre 1969, n° 5458.

Le jeudi 11 février 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpété Maflo, circ. adm. d'Akposso, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 99 as 76 cas, connu sous le nom de Atikpa et borné au nord par un ruisseau, au sud par Gerson Agblé-nou et Gabriel Ekloutsé, à l'est par Komla Komi et à l'ouest par Hogli, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koffi Agomon, planteur à Kpété Maflo, suivant réquisition du 5 décembre 1969, n° 5459.

Le jeudi 4 février 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpété Adeta, circ. adm. de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 as 69 cas, connu sous le nom de Wuto et borné au nord par Benjamin Gadzé, au sud par la route Adeta-Dayes, à l'est par Pierre Assan et à l'ouest par Kotokou Komla, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Awukloo N. Edward, géomètre à Palimé, suivant réquisition du 12 décembre 1969, n° 5461.

Le mercredi 3 février 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, circonscription administrative de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 81 as 61 cas, connu sous le nom de Koussountou Kpodji et borné au nord, au sud, à l'est par Agowou Noutsoudjé et à l'ouest par Havi Vovor, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kokoumensah Raphaël, employé de commerce à Lomé UAC suivant réquisition du 17 décembre 1969, n° 5463.

Le jeudi 25 février 1971, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Noépé, circ. adm. de Tsévié, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 has 42 as 30 cas et borné au nord par Hubert Ahuiti, au sud, à l'est par Azianpoké Fété et à l'ouest par Bessé Avagnon et Tometi Edougan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mikotsé Athanase, commerçant à Lomé s/c de M. Kpadey Michel géomètre topographe à Lomé, suivant réquisition du 18 décembre 1969, n° 5464.

Le vendredi 5 février 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bakpète, circ. adm. d'Akposso, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 has 63 as 90 cas, connu sous le nom de

Oyatcha et borné au nord par rivière Oya, au sud par Koffi Ozou, à l'ouest par Yao Zafoyé Joseph et à l'est par Ankou Bosso, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Daboni Emmanuel, propriétaire à Atakpamé, suivant réquisition du 31 janvier 1970, n° 5483.

Le mardi 23 février 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nuatja, circ. adm. de Nuatja, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 17 as 60 cas, connu sous le nom de Agbaladomé et borné au nord par Awodokin Komédja au sud par une rue en projet, à l'est par la tekeraie administrative et à l'ouest par Zewou Clément, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Atidépé Marc, Médecin-inspecteur à Lomé, suivant réquisition du 2 février 1970, n° 5485.

Le samedi 13 février 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anié, circ. adm. d'Atakpamé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 as 45 cas, et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Boulali, au sud par la rue de la poste et à l'est par Jean Kenou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Midodji François Assah, commerçant particulier à Anié, suivant réquisition du 10 mars 1970, n° 5505.

Le mardi 2 mars 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Zanvé circ adm d'Anécho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 91 as 51 cas, et borné au nord par Kuassivi Mensah, au sud par un marécage, à l'est par Kpamessi Sessou et à l'ouest par Sessou Mawunu, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Deveillé Agnès Atto, revendeuse à Lomé, 56 rue des Haoussa, suivant réquisition du 19 mars 1970, n° 5514.

Le mardi 23 février 1971, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nuatja, circ. adm. du dit, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 67 cas, connu sous le nom de Wobedomé et borné au nord par Kouwo-do Adonou, au sud par Adomayakpor Abia, à l'est par la collectivité Dayo et à l'ouest par la rue de l'indépendance, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sokpoli Komlan Michel, commis à la cir. adm. de Nuatja, suivant réquisition du 21 mars 1970, n° 5516.

Le samedi 27 fév. 1971, à 8 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Vogan, circ. adm. du dit, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 43 as 95 cas, connu sous le nom de Hedomé et borné au nord et à l'est par Amavi Djagli, au sud par la route Vogan-Agopédo et à l'ouest par N'kounou Aginko, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Coquerel Alfred, instituteur à Vogan, mandataire et représentant la Mission Chrétienne au Togo, suivant réquisition du 21 mars 1970, n° 5517.

Le conservateur de la propriété foncière.

E. K. Dogbé

